

Le conseiller général monte au créneau

Visiblement, le plan de réaménagement urbain proposé récemment par le syndicat mixte « Baie de somme - Grand littoral Picard continue à faire grand bruit dans la cité aultoise. Emmanuel Maquet est même sorti de sa réserve cette semaine. "Parce que les gens ont été très nombreux à me contacter", précise le conseiller général du canton puis de poursuivre pour défendre la municipalité : "Ce PPR établit un périmètre dit "à risque" situé globalement en parallèle de la crête de falaise. Cette information n'est pas nouvelle ;

elle est devenue une servitude du plan d'occupation des sols lors du précédent mandat (2001 - 2008) et doit être indiqué dans chaque acte notarié lors des cessions immobilières. L'équipe municipale actuelle n'est en rien responsable de cette situation et ne peut, elle aussi, que la subir". Et l'élu de monter une nouvelle fois au créneau pour défendre le projet "Belvédère". "Entre la stratégie "de laisser faire" qui fut pendant longtemps celle des représentants de l'Etat ou des "biens pensants" et qui consiste à ne rien faire pour laisser la nature reprendre

ses droits, et celle d'une défense contre la mer "lourde", nous avons défini la stratégie dite du Belvédère. Après avoir réalisé d'importants travaux sur les ouvrages d'Onival, ce projet prévoit d'investir afin de réaliser des aménagements pour freiner l'érosion du pied de falaise".

Emmanuel Maquet se veut ensuite rassurant sur les propos des responsables du Syndicat mixte et l'évocation de la destruction massive d'habitations. "Ces travaux permettront de défendre les intérêts des particuliers et des commerçants propriétaires

dans ce périmètre du PPR. Mais en aucun cas, il n'est ou ne sera question de "détruire" des habitations ou encore de raser des quartiers. Les élus municipaux et votre conseiller général ne peuvent corroborer de telles déclarations". Pour conclure le conseiller général réaffirme son appui au maire de la commune, Marthe Sueur : "La municipalité d'Ault et son Maire sont déterminés à enclencher dès 2013 la réalisation de ce scénario "Belvédère". La rigueur de la gestion communale le permet et la volonté des élus Aultois est forte".

Association AULT ENVIRONNEMENT
Le Président Bernard MOTUELLE

A Ault le 22/02/2013

A Monsieur le Rédacteur en Chef
du journal l'INFORMATEUR

Monsieur le Rédacteur en Chef,

L'article du 15/02/2013, paru dans votre journal et consacré au projet de réaménagement urbain de la ville d'Ault : « Le conseiller général monte au créneau » amène notre Association à réagir.

Nous estimons que le contenu de cet article mérite un droit de réponse et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le publier.

En vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Ault Environnement répond à Emmanuel Maquet

Dans l'Informateur du 25 janvier 2013, en marge de l'article intitulé "Quatre-vingt familles menacées" M. Maquet conseiller général du canton d'Ault s'exprimait ainsi : "Je comprends que quitter sa maison est dramatique pour tous, mais une bonne gestion de l'ensemble des opérations permettra à Ault de se développer, ce type de dossier correspond tout à fait à la vie des communes du littoral".

Dans l'Informateur du 15 février, en revenant sur ses propos initiaux dans des termes beaucoup plus rassurants et consensuels : il se veut l'ardent défenseur des habitants d'Ault, de la municipalité et refuse alors de corroborer les déclarations

faites lors de la conférence de presse. Ce volte-face n'est pas surprenant, mais nous aurions souhaité que M. Maquet évoque le préjudice subi par les propriétaires des 80 maisons et de manière plus générale par tous les Aultois qui voient l'image de leur village et la valeur de leur bien dégradée du jour au lendemain à cause des auteurs de cette communication par voie de presse, intempestive et inadaptée.

Le préjudice est non seulement moral, mais aussi financier, c'est pourquoi l'association Ault Environnement entend défendre activement les intérêts des Aultois par tous les moyens de droit.

L'association demandera à la municipa-

lité d'expliquer ses choix et d'éclaircir les nombreuses zones d'ombre qui pèsent sur ces dossiers curieusement méconnus des Aultois.

Il nous semble que seule Mme Sueur, maire d'Ault, élue en 2008 par la majorité des Aultois est habilitée à répondre aux inquiétudes de ses administrés.

Bien sûr par souci de transparence, nous demanderons aussi au syndicat mixte en sa qualité de conseiller et d'aménageur de venir s'expliquer sur ses positions devant les Aultois.

Pour l'Association Ault Environnement,
Le président Bernard Motuelle

L'Informateur du 1^{er} Mars 2013